



RAPPORT PRÉLIMINAIRE AU BUDGET 2025

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de
Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Version 1 – Commission 22.10.2024

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	2
2.1	Généralités.....	2
2.2	Amortissements.....	2
2.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo).....	2
2.2.2	Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo).....	2
a)	Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement.....	2
2.2.3	Nouveau patrimoine administratif.....	3
2.2.4	Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo).....	3
2.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif.....	3
3	Commentaires	3
3.1	Généralités.....	3
3.2	Compte de résultats.....	4
3.2.1	Commentaires de l'évolution des charges de personnel (Fonction 30).....	4
3.2.2	Commentaires de l'évolution des charges de biens, services et marchandises (Fonction 31)	4
3.2.3	Commentaire de l'évolution des amortissements (Fonction 33).....	4
3.2.4	Commentaire de l'évolution des charges financières (Fonction 34).....	5
3.2.5	Commentaires de l'évolution des dédommagements aux communes et syndicats (Fonction 36)	5
3.2.6	Commentaires de l'évolution des produits (fonction 40 et ss).....	5
3.3	Investissements.....	5
4	Résultat	7
	Vue d'ensemble	7
4.1	Résultat du compte global.....	7
4.1.1	Compte de résultats.....	7
4.1.2	Compte des investissements.....	7
4.1.3	Résultat du financement.....	8
4.2	Résultat du compte général	8
4.3	Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »	9
4.4	Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées ».....	9
4.5	Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »	10
5	Compte de résultats	11
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail : 2 chiffres au moins)	Erreur ! Signet non défini.
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail : 1 chiffre).....	12
1.	Compte des investissements	13
5.3	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions	13
2.	État des capitaux propres	17
5.4	Évaluations.....	17
6.1	Commentaires des évaluations	17
6.1.1	Financements spéciaux (GM 290).....	17
6.1.2	Préfinancement (GM 293)	17
6.1.3	Excédent ou découvert du bilan (GM 299).....	17
7	Indicateurs financiers (résultat total)	17
8	Proposition du Conseil municipal	18
9	Approbation du budget	18

1. Synthèse

À l'instar des années précédentes, l'Exécutif municipal met un accent particulier sur des investissements en faveur des infrastructures routières et environnementales, telles que les ruisseaux. Il va sans dire que les Autorités ne négligent pas non plus l'entretien courant de toutes les infrastructures municipales ; qu'on se le dise, négliger cette partie importante des dépenses peut générer et génère souvent des contraintes financières plus importantes par la suite.

Ce budget présente un excédent de charges contenu, mais reflète une situation au plus près de la réalité. Cela étant, la commission des finances ainsi que le Conseil municipal souhaitent demeurer prudents quant à l'évolution des rentrées fiscales. Nous en voulons pour preuve l'inflexion, voir la stagnation de la péréquation financière cantonale, baromètre fidèle de la tendance des entrées fiscales dans notre commune.

Il convient également de rester attentif à l'évolution économique, de manière à pouvoir réagir rapidement en cas de détérioration subite des marchés industriels, artisanaux ou financiers.

Globalement, la commune maintient un équilibre entre ses investissements et ses dépenses opérationnelles, mais la multiplicité des investissements pourrait entraîner une pression sur les finances à long terme, nécessitant une gestion attentive de l'endettement et des recettes.

2. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2025 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2, soit CHF 4'914'392.00. Le patrimoine administratif existant est amorti dans un délai de **15 ans**. Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 jusqu'à la fin de l'exercice 2030.

À la suite de la vente d'une portion de l'immeuble feuillet 2222, Rte de Chaidon 9, de Reconvilier, le patrimoine administratif existant a été corrigé selon le tableau ci-dessous.

Valeur au 01.01.2016	4'914'390.20
./. valeur du bien fonds vendu	- 632'231.20
Valeur rectifiée au 01.01.2016	4'282'159.00
./. amortissement réalisé	- 2'283'819.30
Valeur résiduelle à amortir	1'998'339.70
Durée d'amortissement restant	6 ans

Le **taux d'amortissement** qui en résulte est de
Soit

6.66%
CHF 285'477.20

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

a) Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement

L'amortissement s'effectue à raison des attributions au financement spécial « maintien de la valeur » de l'année précédant l'introduction du MCH2. Le patrimoine étant actuellement comptabilisé à CHF 1.00 pour chaque domaine, il n'y a pas lieu d'appliquer ce principe.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré ;

- a) Le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) Les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Les amortissements supplémentaires doivent être inscrits au budget.

Dans le cas de l'exercice 2025, il n'y a pas d'excédent de revenus prévu au niveau du compte de résultats.

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le Conseil municipal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de

- **CHF 50'000.00** (au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo). Pour les investissements du compte général ainsi que du financement spécial des déchets.
- **CHF 25'000.00** (au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo). Pour les financements spéciaux de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

Il suit à cet égard une pratique constante.

3. Commentaires

Les postes budgétaires importants ainsi que les tendances générales qui se dessinent pour la période couverte par le budget doivent être commentés. Il en va de même des principaux investissements prévus pour l'exercice concerné.

3.1 Généralités

Le budget 2024 accepté par les ayants droit en décembre 2023 présentait un excédent de charges du compte global de CHF 305'915.20

Le budget 2025, qui présente un excédent de charges du compte global de CHF 400'486.70 a été établi sur la base des éléments suivants :

• Quotité d'impôt	Inchangée	1.97
• Taxe immobilière	Inchangée	1.5‰ de la valeur officielle
• Taxes des déchets	Inchangée	Selon ordonnance tarifaire
• Taxe des chiens	modifiée	CHF 80.00 / pour le 1 ^{er} chien Le prix par chien augmente de CHF 20.00/chien suppl. (ex. : 2 ^{ème} chien 100.00/ 3 ^{ème} chien 120.00, etc.) Compétence du Conseil municipal dès le 1 ^{er} janvier 2024
• Taxes d'alimentation	Inchangée	Selon ordonnance tarifaire
• Taxes d'assainissement	Inchangée	Selon ordonnance tarifaire

Les éléments du compte général, pris de manière séparée, sont également influencés par la mise à jour des imputations internes. Cet artifice comptable est cependant neutre en termes de résultat financier global.

3.2 Compte de résultats

3.2.1 Commentaires de l'évolution des charges de personnel (Fonction 30).

- La charge brute diminue de CHF 134'000.00 par rapport au budget 2024 et de CHF 95'600.- par rapport aux comptes 2023. Les éléments suivants expliquent l'écart par rapport au budget 2023 :
 - Nouvel engagement au sein de l'administration municipale.
 - Stabilisation des effectifs de la voirie par du personnel plus jeune
 - Stabilisation des effectifs à l'EJC par du personnel plus jeune
 - Stabilisation des effectifs de la crèche par du personnel plus jeune et en formation
- La dotation en personnel pour l'année 2025 se présente de la manière suivante :
 - Administration : Taux de 540% (hors apprenti), + traitement horaire pour le personnel auxiliaire à l'agence AVS environ 8-10%
 - Services techniques : Taux de 700% => identique à 2023 (hors apprenti),
 - Petite enfance :
 - Pour la crèche, 480% de personnel fixe + 300% de personnel en formation
 - Pour l'EJC, 320% de postes fixes
 - Secrétariat des écoles : Taux constant de 50%
 - Bibliothèque : Taux de 15%

3.2.2 Commentaires de l'évolution des charges de biens, services et marchandises (Fonction 31)

La charge brute augmente de CHF 82'000.00 par rapport au budget 2024 et de CHF 194'500.00 par rapport aux comptes 2023. Les éléments importants suivants sont relevés :

Augmentation :

Comparaison principale aux comptes 2023 :

- Matériel scolaire et moyen d'enseignement : près de CHF 20'000.00
- Meuble et machine de bureau : achat d'armoire et casiers de rangement aux écoles pour près de CHF 60'000.00
- Machines et appareils : achats de deux nouveaux molok pour près de CHF 20'000.00.
- Matériel informatique : achat de matériel pour les élèves pour près de CHF 15'000.00
- Entretien des terrains, routes et autres ouvrages de génie civil :
 - Minigolf : Remise en état des pistes selon besoin, CHF 18'000.-
 - Terrain de football : Drainage des deux terrains, CHF 20'000.-
- Entretien des terrains bâtis et bâtiments :
 - Abris de protection civile : Révision globale des installations suite au contrôle périodique, CHF 180'000.- (travaux subventionnés à hauteur de CHF 120'000.00 et FS communal de près de CHF 33'000.00)
 - Cimetière : Réfection des murs de soutènement et des escaliers, CHF 35'000.-.
 - Assainissement décharges communales : CHF 60'000.00 (report de 2024, pas dépensés en 2023)

Diminution

- Eau/énergie/combustible : diminution générale prévisible en raison des nombreux travaux d'assainissement des bâtiments et de l'installation de panneaux solaires
- Entretien des routes : diminution prévisible de l'ordre de CHF 20'000.00

3.2.3 Commentaire de l'évolution des amortissements (Fonction 33)

La nouvelle réglementation en matière d'amortissements (passage du dégressif au linéaire) exerce une influence importante sur la charge d'amortissement. En effet cette dernière augmente d'année en année en fonction des investissements réalisés. Le taux d'amortissement moyen des investissements communaux s'établit entre 2.5% et 4% (25-40 ans). Cette manière de procéder

oblige à une évaluation des risques sur un plus long terme. Les investissements consentis ces dernières années ont un impact de plus d'un demi-million sur le résultat annuel. Ce montant devrait augmenter de manière importante avec la mise à charge du projet de bâtiment de l'enfance.

3.2.4 Commentaire de l'évolution des charges financières (Fonction 34)

En fonction de l'évolution du dossier de construction de la Maison de l'enfance, le budget 2025 tient compte du recours à un premier emprunt supplémentaire à long terme. Ceci à hauteur de CHF 4'000'000.- à un taux de 1.5%.

3.2.5 Commentaires de l'évolution des dédommagements aux communes et syndicats (Fonction 36)

La charge augmente de CHF 425'000.00 en rapport au budget 2024 et de CHF 115'000.00 en rapport au comptes 2023. Les postes principaux en sont les suivants :

Dédommagement aux cantons :

- Augmentation de la participation aux traitements des enseignants de près de CHF 200'000.00
- Augmentation prévue compensation des charges, aide sociale CHF 150'000.00
- Augmentation à la participation à la couverture de déficit de la piscine de l'ordre de CHF 40'000.00
- Augmentation de notre participation au SSRT de l'ordre de CHF 20'000.00

Subventions aux communes et syndicats :

- Augmentation de la contribution au SESTER de l'ordre de 50'000.00.

3.2.6 Commentaires de l'évolution des produits (fonction 40 et ss)

- **Impôts des personnes physiques** : Légère augmentation en rapport aux comptes 2023
- **Impôts des personnes morales** : reprise des données 2024
- **Impôts sur les gains de fortunes** : reprise des données 2024
- **Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services** : augmentation des recettes planifiées sur la base d'augmentations de tarification en rapport à la Foire de Chaindon
- **Péréquation financière** : Avec une quotité d'impôts de 1,97, Reconvilier se trouve au-dessus de la moyenne cantonale. La Municipalité est ainsi financée par le fonds de péréquation financière. Reprise des données 2024

3.3 Investissements

Le compte des investissements fait état de :

- CHF 3'678'000.00 - de dépenses nettes financées par les impôts
- CHF 860'000.00 de dépenses nettes financées par les taxes

Les nouvelles dépenses devant faire l'objet d'une décision à l'Assemblée sont les suivantes :

- CHF 200'000.00 pour l'instauration d'une limitation à 30km/h sur tout le territoire communal
- CHF 370'000.00 pour la réfection du pont de la Birse au niveau de la Fiose

Les dépenses nouvelles devant faire l'objet d'une décision par les urnes :

- Voter un crédit d'engagement de CHF 1'100'000.00 pour la réfection de la partie communale de la Route de Saules.
- Voter un crédit d'engagement de CHF 2'200'000.00 pour la réfection du collecteur de la Vie des Crêts

Les dépenses qui ont déjà fait l'objet d'un crédit d'engagement et qui seront réalisées en 2025 :

- Projet de Maison de l'enfance pour CHF 7'300'000.- réparti sur 2 ans

Les tableaux ci-après présentent les différents investissements prévus dans le plan financier 2025-2030

Projet - Description	Crédit d'engagement CHF	durée	Valeur	Info 2024							Pour mémoire
				Début probable des travaux - Montants 2025	Début probable des travaux - Montants 2026	Début probable des travaux - Montants 2027	Début probable des travaux - Montants 2028	Début probable des travaux - Montants 2029	Début probable des travaux - Montants 2030		
BÂTIMENTS											
ES - Panneaux solaires et reféction toiture	300 000	25	12 000								
Halle des fêtes - panneaux solaires	180 000	25	7 200								
Halle de Gymnastique	200 000	33.33	6 000	200 000							
SF - Chauffage	250 000	25	10 000			250 000					
Impact compte de résultat	80 000	25	3 200								
PPE Chaindon 9 - Panneaux solaires	80 000	20	4 000							80 000	
Tennis - Reféction toit plat	70 000	25	2 800			70 000					
Impact compte de résultat			6 000	-	-	12 800	-	-	-	-	
MAISON DE L'ENFANCE											
Projet - permis	195 000	10	19 500								
Construction immeuble	6 745 600	25	269 824	4 000 000	4 000 000						
/ Dissolution provision FS s/25 ans	-2 700 000	25	-108 000	-1 322 000	-1 322 000						
Charges induites											
Mobilier et aménagement	438 750	10	43 875		440 000						
Impact compte de résultat				107 120	204 000	-	-	-	-	-	
PARCS ET JARDINS											
Terrain multisport	500 000	10	50 000		300 000	200 000					
Aménagement de l'Espace Gare (parcelle 44)	300 000	40	7 500			300 000					
Système d'information	60 000	10	6 000	60 000							
Impact compte de résultat				6 000	30 000	27 500	-	-	-	-	
ROUTES											
Rue du Moulin	1 000 000	40	25 000							1 000 000	
Rue de la Cure - Rue de Boron (ECP 12)	560 000	40	14 000		280 000	280 000					
Jolimont - Liaison Tennis, couche de revêtement	200 000	40	5 000							200 000	
Rue de la Colline, secteur ouest	50 000	40	1 250		50 000						
Rue de Dos-la-Velle	150 000	40	3 750							150 000	
Route de Saules	130 000	40	3 250		170 000						
Impact compte de résultat				4 250	8 250	7 000	-	-	-	33 750	
INSTALLATIONS ROUTIERES											
Signalisation routière - 30Kmh	200 000	20	10 000		200 000						
Reféction des ponts - secondaire - Fiose	250 000	40	6 250		250 000						
Reféction des ponts - secondaire - Bruye	250 000	40	6 250	250 000							
Impact compte de résultat				6 250	16 250	-	-	-	-	-	
MACHINES ET VEHICULES											
Changement Valtra	120 000	10	12 000							120 000	
Impact compte de résultat				-	-	-	-	-	-	12 000	
AMENAGEMENT DES EAUX											
Réaménagement de la Birse	15 000 000	50	300 000							15 000 000	
/ Subvention estimée 60%	-9 000 000	50	-180 000							-9 000 000	
Ruisseau de la Vie des Crêts	2 000 000	50	40 000	700 000	700 000	600 000					
/ Subvention estimée 75-85%	-1 400 000	50	-28 000	-500 000	-500 000	-400 000					
Ruisseau de la Combe (estimation avec subvention)	300 000	50	6 000							300 000	
Ruisseau de la Motte	800 000	50	16 000							800 000	
/ Subventions	-450 000	50	-9 000							-450 000	
Impact compte de résultat				4 000	4 000	4 000	-	-	-	133 000	
7900 - Aménagement du territoire											
PDE - Birse	500 000	10	50 000							500 000	
PAL	120 000	10	12 000		120 000						
Impact compte de résultat				12 000	-	-	-	-	-	50 000	
Total des amortissements				149 620	246 250	51 300	-	-	-	228 750	

Investissements dans les financements spéciaux

FINANCEMENTS SPECIAUX - financés par les taxes => Sans impact sur le compte de fonctionnement)											
Projet - Description	Crédit d'engagement CHF	durée d'amortissement	Valeur	Info 2024							Pour mémoire
				Début probable des travaux - Montants 2025	Début probable des travaux - Montants 2026	Début probable des travaux - Montants 2027	Début probable des travaux - Montants 2028	Début probable des travaux - Montants 2029	Début probable des travaux - Montants 2030		
ALIMENTATION											
Rue du Moulin	700 000	80	8 750							700 000	
Rue de la Cure - Rue de Boron (ECP 12)	610 000	80	7 625								
Route de Saules	360 000	80	4 500	380 000	610 000						
Rue de la Colline (Est)	250 000	80	3 125		210 000						
Rue du Benevis (petit Benevis)	140 000	80	1 750							140 000	
Rue du 16 Mars	300 000	80	3 750							300 000	
Compteurs d'eau	120 000	10	12 000							120 000	
Système de détection de fuites	105 000	10	10 500							105 000	
Rue de Dos-la-Velle	300 000	80	3 750							300 000	
Impact compte de résultat				4 750	10 250	-	-	-	-	39 401 250	
Cumuls des amortissements				4 750	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	39 416 250	
ASSAINISSEMENT											
Rue du Moulin	200 000	80	2 500							200 000	
Rue de la Cure - Rue de Boron (ECP 12)	690 000	80	8 625		690 000						
/ Subventions	-135 600	80	-1 695							-135 000	
Route de Saules	410 000	80	5 125	480 000							
Rue du Benevis (petit Benevis)	70 000	80	875							70 000	
Rue du 16 Mars	120 000	80	1 500							120 000	
Rue de Dos-la-Velle	150 000	80	1 875							150 000	
Ruisseau-collecteur Vie-des-Crêts	200 000	80	2 500							200 000	
Impact compte de résultat				6 000	8 625	-	-	-	-	7 563	

4. Résultat

Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2025	Budget 2024	Comptes annuels 2023
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-400 486.70	-305 915.20	691 298.14
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-323 192.50	-317 274.05	519 334.35
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-77 294.20	11 358.85	171 963.79
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	4 741 750.00	4 677 650.00	4 514 252.30
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	259 700.00	296 000.00	248 148.90
Taxe immobilière (GM4021)	4021	510 000.00	475 000.00	501 535.25
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	4 538 000.00	5 110 000.00	1 109 719.97

4.1 Résultat du compte global

4.1.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	13 127 835.35
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	12 323 132.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-804 703.35
Charges financières (GM34)	CHF	138 500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	373 050.00
Résultat provenant de financements	CHF	234 550.00
Résultat opérationnel	CHF	-570 153.35
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	169 666.65
Résultat extraordinaire	CHF	169 666.65
Résultat total, compte de résultats	CHF	-400 486.70

4.1.2 Compte des investissements

Recettes d'investissement	CHF	1 822 000.00
Dépenses d'investissement	CHF	6 360 000.00
Investissements nets	CHF	4'538'000.00

4.1.3 Résultat du financement

Autofinancement

Résultat du compte global	90		CHF	-400 486.70
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	564 194.22
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	219 520.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-81 000.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	-
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	-
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-169 666.65
Autofinancement			CHF	132 560.87
<i>Investissements nets:</i>				
Résultat du compte des investissements	5./6		CHF	4 538 000.00

Résultat du financement			CHF	4 405 439.13
--------------------------------	--	--	------------	---------------------

4.2 Résultat du compte général

5.

Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	11 737 541.15
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	11 023 632.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-713 909.15
Charges financières (GM34)	CHF	138 500.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	359 550.00
Résultat provenant de financements	CHF	221 050.00
Résultat opérationnel	CHF	-492 859.15
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	169 666.65
Résultat extraordinaire	CHF	169 666.65
Résultat total, compte de résultats	CHF	-323 192.50

6.

6.1 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	615 403.05
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	625 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	9 596.95
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	4 000.00
Résultat provenant de financements	CHF	4 000.00
Résultat opérationnel	CHF	13 596.95
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	13 596.95

Le résultat du financement spécial repose sur des frais d'entretien moins élevés, qui constituent les réparations lors de fuites. Les frais d'entretien annuels sont pris en compte par le financement spécial maintien de la valeur conformément aux nouvelles directives cantonales. L'attribution au fonds de renouvellement des infrastructures est calculée à hauteur de 60% de la valeur des installations.

6.2 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	526 395.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	466 500.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-59 895.00
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	8 000.00
Résultat provenant de financements	CHF	8 000.00
Résultat opérationnel	CHF	-51 895.00
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-51 895.00

Le résultat du financement spécial repose sur la base d'une situation t'entretien constant de notre réseau.

6.3 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	248 496.15
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	208 000.00
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-40 496.15
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	1 500.00
Résultat provenant de financements	CHF	1 500.00
Résultat opérationnel	CHF	-38 996.15
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-38 996.15

La contribution versée pour la gestion d'un centre de tri (externalisation de la tâche) ainsi que les probables frais liés aux travaux d'assainissement de l'ancienne décharge de la forêt de Chaidon, grèvent le budget de fonctionnement.

Le budget présente un déficit de fonctionnement de CHF -38 996.15 qui est pris en charge par le financement spécial.

7. Compte de résultats

Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

	Budget		Budget		Comptes annuels		
	2025	2024	2025	2024	2023	2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
CHARGES							
30	Charges de personnel	2 528 218.93	-	2 662 588.93	-	2 623 824.37	67 978.22
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 728 349.20	8 060.00	2 646 224.20	8 060.00	2 533 876.18	446 161.08
33	Amortissements du patrimoine administratif	564 194.22	-	578 282.55	-	493 694.22	-
34	Charges financières	138 500.00	-	196 100.00	-	140 773.25	53 722.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	219 520.00	-	218 600.00	-	239 089.60	-
36	Charges de transfert	7 095 613.00	-	6 670 515.00	-	6 980 655.23	562 988.96
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	57 800.00	-
39	Imputations internes	885 975.00	-	885 975.00	-	924 315.40	-
3	TOTAL DES CHARGES	14 160 370.35	8 060.00	13 858 285.68	8 060.00	13 994 028.25	1 130 850.26
REVENUS							
40	Revenus fiscaux	143 100.00	5 915 650.00	137 100.00	5 856 850.00	273 286.65	5 884 704.45
41	Revenus régaliens et de concessions	-	90 000.00	-	90 000.00	-	83 496.50
42	Taxes	-	2 208 225.00	-	2 150 050.00	540 099.80	2 913 147.21
43	Revenus divers	-	44 000.00	-	44 000.00	15 100.00	64 991.35
44	Revenus financiers	-	373 050.00	-	369 050.00	8 909.95	434 518.23
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	81 000.00	-	71 368.48	-	56 835.05
46	Revenus de transfert	-	4 127 357.00	-	4 036 457.00	44 955.10	3 879 188.79
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	169 666.65	-	177 660.00	-	195 630.65
49	Imputations internes	-	885 975.00	-	885 975.00	-	924 315.40
4	TOTAL DES REVENUS	143 100.00	13 894 923.65	137 100.00	13 681 410.48	882 351.50	14 436 827.63
CLÔTURE							
90	Clôture du compte de résultats	13 596.95	414 083.65	36 550.00	342 465.20	691 298.14	-
9	COMPTES DE CLÔTURE	13 596.95	414 083.65	36 550.00	342 465.20	691 298.14	0.00
TOTAL		14 317 067.30	14 317 067.30	14 031 935.68	14 031 935.68	15 567 677.89	15 567 677.89
Excédent de charges		400'486.70		305'915.20			
Excédent de revenus						691 298.14	

7.1 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail : 1 chiffre)

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes annuels 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1 200 947.05	527 160.00	1 207 217.05	572 560.00	1 106 984.97	551 592.51
	-	673 787.05	-	634 657.05	-	555 392.46
1 Ordre et sécurité publics, défense	537 400.00	353 475.00	395 150.00	234 900.00	381 625.04	214 543.20
	-	183 925.00	-	160 250.00	-	167 081.84
2 Formation	4 316 271.70	2 015 482.00	4 262 111.55	2 023 482.00	4 024 113.01	1 876 225.60
	-	2 300 789.70	-	2 238 629.55	-	2 147 887.41
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	797 382.30	247 675.00	833 112.30	243 675.00	827 113.82	390 793.69
	-	549 707.30	-	589 437.30	-	436 320.13
4 Santé	12 250.00	-	12 250.00	-	17 283.75	-
	-	12 250.00	-	12 250.00	-	17 283.75
5 Sécurité sociale	3 303 680.50	921 925.00	3 308 665.50	921 925.00	3 175 611.89	1 032 567.74
	-	2 381 755.50	-	2 386 740.50	-	2 143 044.15
6 Transports et télécommunications	951 323.15	362 195.00	959 814.15	362 195.00	912 308.76	383 218.05
	-	589 128.15	-	597 619.15	-	529 090.71
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 632 200.20	1 509 056.15	1 574 902.73	1 433 724.63	1 557 286.62	1 471 382.92
	-	123 144.05	-	141 178.10	-	85 903.70
8 Économie publique	310 400.00	342 600.00	305 900.00	317 000.00	285 515.71	313 132.50
	32 200.00	-	11 100.00	-	27 616.79	-
9 Finances et impôts	1 255 212.40	8 037 499.15	1 172 812.40	7 922 474.05	1 564 423.30	7 618 810.66
	6 782 286.75	-	6 749 661.65	-	6 054 387.36	-
TOTAL	14 317 067.30	14 317 067.30	14 031 935.68	14 031 935.68	13 852 266.87	13 852 266.87

1. Compte des investissements

7.2 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Budget 2025		Budget 2024		Comptes annuels 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
2 Formation	4 000 000.00	1 322 000.00	3 950 000.00	-	71 071.50	-
	-	2 678 000.00	-	3 950 000.00	-	71 071.50
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	60 000.00	-	-	-	341 715.65	125 301.45
	-	60 000.00	-	-	-	216 414.20
4 Santé	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	620 000.00	-	300 000.00	-	98 990.15	-
	-	620 000.00	-	300 000.00	-	98 990.15
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 680 000.00	500 000.00	860 000.00	-	723 244.12	-
	-	1 180 000.00	-	860 000.00	-	723 244.12
8 Économie publique	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	125 301.45	1 235 021.42
	-	-	-	-	1 109 719.97	-
TOTAL	6 360 000.00	1 822 000.00	5 110 000.00	-	1 360 322.87	1 360 322.87

Excédent de dépenses

4 538 000.00

5 110 000.00

Excédent de recettes

2. État des capitaux propres

L'état présente les causes des changements intervenus dans les capitaux propres. Pour des raisons de simplification

7.3 Évaluations

8. État des capitaux propres prévisibles

Capitaux propres au 1.1.2025	KCHF	Changements intervenus pendant l'exercice 2025				Capitaux propres au 31.12.2025	KCHF
		Motifs de l'augmentation (+)	KCHF	Motifs de la diminution (-)	KCHF		
29 Capitaux propres	14 159					29 Capitaux propres	12 447
290 <u>Financements spéciaux</u>	1'844	9010 <u>Attributions</u>	13	9011 <u>Prélèvement</u>	89	290 <u>Financements spéciaux</u>	1768
29001 FS « Alimentation »	617	9010	13	9011.1	-	29001 FS « Alimentation »	630
29002 FS « Assainissement »	662	9010	-	9011.2	51	29002 FS « Assainissement »	611
29003 FS « Déchets »	565	9010	-	9011.3	38	29003 FS « Déchets »	527
293 <u>Préfinancements</u>	7 556	3893 <u>Attributions</u>	218	4893 <u>Prélèvements</u>	1 403	293 <u>Préfinancements</u>	6 371
29300.03 FDS "Places de parc"	25	3893	-	4893	-	29300.03 FDS "Places de parc"	25
29300.04 FDS "Sté Réuniones"	3	3893	-	4893	-	29300.04 FDS "Sté Réuniones"	3
29300.07 FDS "Entretien PA"	437	3893	-	4893	0	29300.07 FDS "Entretien PA"	437
29300.08 FDS "Construction ou achat imm. PA"	2 722	3893	-	4893	1322	29300.08 FDS "Construction ou achat imm. PA"	1 400
29301 MV - Alimentation	1 308	3510	93	4510	65	29301 MV - Alimentation	1 336
29302 MV - Assainissement	3 061	3510	125	4510	16	29302 MV - Assainissement	3 170
296 <u>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier</u>	965	3896 <u>Attributions</u>		4896 <u>Prélèvements</u>		296 <u>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier</u>	837
29600 Réserve de réévaluation	780		-		123	29600 Réserve de réévaluation	657
29601 Réserve de fluctuation	180		-		-	29601 Réserve de fluctuation	180
299 <u>Excédent du bilan</u>	3'794	2990 <u>Déficit (-)</u>	323	2990 <u>Bénéfice (+)</u>		299 <u>Excédent du bilan</u>	3'471

FS = Financements spéciaux

MV = Maintien de la valeur

PF = Patrimoine financier

8.1 Commentaires des évaluations

8.1.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les fonds diminuent principalement en raison des excédents de charges enregistrés. La part des encaissements au niveau des taxes uniques peut influencer de manière importante le résultat.

8.1.2 Préfinancement (GM 293)

« **Eau et Assainissement** » : Les comptes sont principalement alimentés par les montants découlant de la valeur de maintien du réseau d'alimentation et d'assainissement.

8.1.3 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

La fortune prévisible au 1^{er} janvier 2025 devrait s'élever à CHF 3'794'000.00. La projection financière de l'exercice 2024 devrait être proche ou meilleure que le budget annoncé, tenant compte des entrées fiscales et des dépenses maîtrisées, de telle sorte à avoir un résultat conforme aux vœux des Autorités.

La fortune prévisible permet de couvrir le déficit budgétaire 2025 dans une situation de maintien de la quotité à 1.97.

9. Indicateurs financiers (résultat total)

Remarque :

Dans le budget, la présentation des indicateurs financiers est facultative.

Il est renoncé à ce calcul.

10. Proposition du Conseil municipal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux de 1.97
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière de 1,5‰
- c) Approbation du budget 2025, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	13 266 335.35	12 865 848.65
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	400 486.70
Compte général	CHF	11 876 041.15	11 552 848.65
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	323 192.50
FS Alimentation en eau	CHF	615 403.05	629 000.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	13 596.95	-
FS Traitement eaux usées	CHF	526 395.00	474 500.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	51 895.00
FS Gestion des déchets	CHF	248 496.15	209 500.00
Excédent de revenus / de charges	CHF	-	38 996.15

Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget 2025.

Municipalité de Reconvilier

Daniel Buchser
Maire

Marc-André Léchet
Secrétaire municipal et Administrateur des finances a.i

Reconvilier, le 4 novembre 2024

11. Approbation du budget

L'organe compétent de la Municipalité de Reconvilier a approuvé le budget 2025 en date du 16 décembre 2023 conformément à la proposition du Conseil municipal du 4 novembre 2024.

Municipalité de Reconvilier

Flavio Torti,
Président

Marc-André Léchet
Secrétaire

Reconvilier, le 16 décembre 2024